



38^{ème} Nationale d'Élevage des Dogues de Bordeaux

LEZINNES, LES 7 ET 8 SEPTEMBRE 2024

JUGES :

Mmes Christiane LAFAY, Violaine PRESSIAT et M. Mariano DI CHICCO

PROGRAMME

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

- > à partir de 9h30 : BREATH (test endurance)
- > à partir de 16h00 : TAN

Pour toutes questions ou demandes d'informations, contactez Anne Dytrych : adytrych.sadb@gmail.com

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024

- > 8h : Accueil des exposants, contrôle vétérinaire
- > 9h30 : Début des jugements
- > 13h : Pause déjeuner
- > 15h : Tirage de la Tombola

CLOTURES DES ENGAGEMENTS	Tarifs adhérents SADB			Tarifs non adhérents SADB		
	31/05/2024	30/06/2024	15/08/2024	31/05/2024	30/06/2024	15/08/2024
1 ^{er} CHIEN (classes jeune, intermédiaire, ouverte et champion)	25€	40€	50€	30€	50€	60€
2 ^e CHIEN (classes jeune, intermédiaire, ouverte et champion)	20€	30€	40€	25€	40€	50€
3 ^e CHIEN ET SUIVANTS (classes jeune, intermédiaire, ouverte et champion)	15€	20€	30€	20€	30€	40€
MINOR BABY, BABY, PUPPY, DEBUTANT et SENIOR	15€	20€	30€	20€	25€	35€
VETERAN	INVITE			20€	25€	35€
Trophée Raymond Triquet (3 à 5 chiens du même affixe)	10€	15€	20€	15€	20€	25€
Coupe Barès (1 parent avec 3 à 5 descendants)	10€	15€	20€	15€	20€	25€
TAN avec expo	10€	15€	20€	15€	20€	25€
TAN seul	15€	20€	25€	20€	30€	35€
BREATH avec expo	15€	20€	25€	30€	40€	45€
BREATH seul	20€	30€	35€	40€	50€	55€
CONFIRMATION avec expo	GRATUIT					
CONFIRMATION seule	20€	20€	25€	30€	30€	30€

ADHESION SADB Individuelle	45€
ADHESION SADB Couple	50€
ADHESION Individuelle Bienfaiteur	90€
ADHESION Couple Bienfaiteur	100€
CATALOGUE Papier	5€
DINER DU SAMEDI SOIR	34€ par personne

RING D'HONNEUR (LE DIMANCHE A PARTIR DE 15H30)

Classements et désignations des Best

- Trophée Raymond Triquet et Coupe Barès
- Minor Baby, Baby, Puppy et Débutant
- Senior et Vétéran
- Jeune
- Intermédiaire et Ouverte avec attribution des CACS et RCACS
- Champion

BEST IN SHOW NE 2024

Désignation du Champion et de la Championne du Club SADB 2024





38^{ème} Nationale d'Élevage des Dogues de Bordeaux

LEZINNES, SEPTEMBER 7TH & 8TH, 2024

JUDGES :

Mmes Christiane LAFAY, Violaine PRESSIAT & M. Mariano DI CHICCO

PROGRAM

SATURDAY, SEPTEMBER 7TH, 2024

- > From 9.30am : BREATH (endurance test)
- > From 4.00pm : TAN

For any questions about the show, please contact Anne Dytrych : adytrych.sadb@gmail.com

SUNDAY, SEPTEMBER 8TH, 2024

- > From 8am : Admission, veterinary checking
- > From 9.30am : Start of judgments
- > 1.00pm : Lunch break
- > From 3.00pm : Raffle Drawing

CLOSURES OF ENTRIES

	Members SADB Fees			Non members SADB Fees		
	31/05/2024	30/06/2024	15/08/2024	31/05/2024	30/06/2024	15/08/2024
1 st DOG (Junior, Intermediate, Open & Champion class)	25€	40€	50€	30€	50€	60€
2 nd DOG (Junior, Intermediate, Open & Champion class)	20€	30€	40€	25€	40€	50€
3 rd DOG and next (Junior, Intermediate, Open & Champion class)	15€	20€	30€	20€	30€	40€
MINOR BABY, BABY, PUPPY, DEBUTANT & SENIOR	15€	20€	30€	20€	25€	35€
VETERAN	GUEST			20€	25€	35€
Award Raymond Triquet (3 to 5 dogs with the same kennel name)	10€	15€	20€	15€	20€	25€
Barès Cup (1 parent with 3 to 5 descendants)	10€	15€	20€	15€	20€	25€
TAN with dogs entered to the show	10€	15€	20€	15€	20€	25€
TAN with dogs non entered to the show	15€	20€	25€	20€	30€	35€
BREATH with dogs entered to the show	15€	20€	25€	30€	40€	45€
BREATH with dogs non entered to the show	20€	30€	35€	40€	50€	55€

MEMBERSHIP SADB Single	45€
MEMBERSHIP SADB Couple	50€
MEMBERSHIP Single Benefactor	90€
MEMBERSHIP Couple Benefactor	100€
PAPER CATALOG	5€
SATURDAY EVENING DINNER	34€ per person

HONOR RING (THE SUNDAY FROM 3.30PM)

Dog rankings & designations of the Best

- Trophée Raymond Triquet & Coupe Barès
- Minor Baby, Baby, Puppy & Debutant
- Senior & Veteran
- Junior
- Intermediate & Open with attribution of CACS & RCACS
- Champion



BEST IN SHOW NE 2024

Designation of the Club Champions
SADB 2024

SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE DOGUES DE BORDEAUX

11 route de Fescamps 80700 BUS-LA-MESIERE ~ France
Association de race affiliée à la Société Centrale Canine, agréée par le Ministère de l'Agriculture
SIRET: 752 348 326 00014 – SITE : <https://www.centrale-canine.fr/societe-des-amateurs-de-dogues-de-bordeaux>

38e EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

Samedi 07 et dimanche 08 septembre 2024

Candidature au titre de
«Champion ou Championne du Club 2024»

Vous êtes adhérent à la SADB et vous avez engagé votre Dogue de Bordeaux à l'exposition Nationale d'Élevage 2024 à Lezennes dans les classes suivantes

<input type="radio"/>	Intermédiaire	<input type="radio"/>	Mâle	<input type="radio"/>	Femelle
<input type="radio"/>	Ouverte	<input type="radio"/>	Mâle	<input type="radio"/>	Femelle
<input type="radio"/>	Champion	<input type="radio"/>	Mâle	<input type="radio"/>	Femelle

Si votre Dogue remplit **l'ensemble des conditions ci-dessous**, au plus tard le samedi 07 septembre 2024, il pourra l'après midi du 08 septembre 2024 concourir pour les titres de «Champion ou Championne du Club 2024» qui seront désignés par le jury.

- Obtenir le qualificatif «excellent» à la Nationale d'Élevage 2024;
- Avoir obtenu le qualificatif «excellent» au «TAN caractère» et «excellent» ou «très bon» au «TAN allures»;
- Avoir obtenu la note A ou B au compte rendu de lecture du dépistage de la dysplasie coxo-fémorale;
- Produire la lecture officielle du dépistage de la dysplasie des coudes;
- Avoir un pedigree complet;
- Produire le certificat officiel attestant que le chien est non porteur du gène mutant pour l'hyperkératose;
- Être membre de la SADB et à jour de cotisation 2024;

Remplissez ce formulaire et envoyez-le à

Mme Anne DYTRYCH
adytrych.sadb@gmail.com

accompagné de tous les justificatifs pour les points énumérés ci-dessus au plus tard le 09/09/24

Nom du chien :

N° au livre d'origines :

Tatouage ou puce :

Signature :

SOCIETE DES AMATEURS DE DOGUES DE BORDEAUX

11 route de Fescamps 80700 BUS-LA-MESIERE ~ France
Association de race affiliée à la Société Centrale Canine, agréée par le Ministère de l'Agriculture
SIRET: 752 348 326 00014 – SITE : <https://www.centrale-canine.fr/societe-des-amateurs-de-dogues-de-bordeaux>

38th NATIONALE D'ÉLEVAGE SHOW

2024 September 07 and 08

Candidate Entry for

«Champion or Championne du Club 2024»

You are member of the SADB and you have registered your Dogue de Bordeaux for the French Club Match in following class:

<input type="radio"/> Intermediat	<input type="radio"/> Male	<input type="radio"/> Female
<input type="radio"/> Open	<input type="radio"/> Male	<input type="radio"/> Female
<input type="radio"/> Champion	<input type="radio"/> Male	<input type="radio"/> Female

Conditions necessary to be candidate for the title of Club Champion:

- To be qualified «Excellent» at the French Club Match 2024
- To be qualified «Excellent» for the TAN test character and «Excellent» or «Very good» for the TAN gaits
- Produced official reading for hips score «A» or «B»
- Produced official reading for elbows
- The pedigree must be complete
- Produced clear result to the HFH-B test
- The owner must be member of the SADB for 2024

Fill in this form and send it to

Sylviane TOMPOUSKY
stompousky.sadb@gmail.com

with all supporting documents for the points listed above no later than 2024/09/09

Full name of the dog :

Tattoo or microchip :

N° pedigree :

Signature :

REGLEMENT DE L'EXPOSITION CANINE « NATIONALE D'ELEVAGE » DE LA SADB

ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 9H30 le samedi et 8H le dimanche. Les jugements commenceront à 9H30 précises le dimanche et pourront être interrompus pour le déjeuner.

SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens est libre après les jugements sauf pour les chiens sélectionnés pour le ring d'honneur. Les chiens classés premier en classe « jeune » (mâle et femelle) devront être présents le dimanche pour concourir au titre de meilleur chien de l'exposition.

SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

PRESENTATION

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges.

Seront refusés :

- a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit. Pour les engagements en Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes « Intermédiaire », « Ouverte », « Jeune », « Champion », « Puppy », « Baby » et « Vétéran », ainsi que les groupes « débutant » et « senior »

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE INTERMEDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte) Pour les chiens âgés de quinze à moins de vingt-quatre mois.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum.

GROUPE MINOR BABY - de 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur).

CLASSE BABY de 4 à -6 mois et à jour des vaccinations préconisées. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Disqualifié - Ne peut être jugé).

CLASSE PUPPY de 6 à -9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Disqualifié - Ne peut être jugé).

GROUPE DEBUTANT de 9 à moins de 12 mois à jour des vaccinations obligatoires. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Disqualifié - Ne peut être jugé).

CLASSE JEUNE Pour tous les chiens âgés de 9 à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

CLASSE CHAMPION Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

GROUPE SENIOR Possible à partir de 6 ans et moins de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS ni au « meilleur de race ».

CLASSE VETERAN - Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Tous les vétérans seront présentés dans le ring d'honneur.

CLASSE AFFIXE « Trophée Raymond TRIQUET » (Classe pouvant être constituée au poteau). Comporte 3 à 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type.

CLASSE REPRODUCTEURS « Coupe BARES » (Classe pouvant être constituée au poteau). Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de la SADB adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- a) ceux refusés par le Service Vétérinaire,
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés, Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés.
- c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement).

C.A.C.S.

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} EXCELLENT en classe « Intermédiaire » ou en classe « Ouvert », à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^{ème} est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
 - a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.
- Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

CHAMPION DU CLUB

Peuvent concourir pour le titre du Champion du Club les chiens des adhérents de la SADB qui remplissent les conditions suivantes :

- ◆ Etre inscrit en classe « intermédiaire », « ouverte » ou « champion »
- ◆ Obtenir le qualificatif « excellent » à la Nationale d'Elevage de l'année.
- ◆ Avoir obtenu le qualificatif « excellent » (au plus tard le samedi de la NE)

aux deux épreuves du T.A.N.

- ◆ Avoir obtenu (au plus tard le samedi de la NE) la note « A » ou « B » au compte rendu de lecture de l'examen de dépistage de la dysplasie coxo-fémorale

- ◆ Fournir (au plus tard le samedi de la NE) la lecture officielle de la radiographie des coudes.

- ◆ Avoir un pedigree complet

- ◆ Avoir réalisé le test de dépistage HFH-B attestant que le sujet est non porteur du gène mutant de l'hyperkératose plantaire

- ◆ Etre membre de la S.A.D.B.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SADB et/ou par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service ;
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Obligations : Pour les chiens venant de l'étranger, le certificat de vaccination antirabique en cours de validité et mentionnant le N° d'identification du chien, sera exigé à l'entrée de l'exposition.

En inscrivant votre chien vous acceptez de facto le droit pour la SADB à l'image photographique.

La SADB ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque accident entre participants et/ou chiens engagés.

REGULATIONS OF THE S.A.D.B. DOG SHOW « NATIONALE D'ELEVAGE »

ARRIVAL AND JUDGMENTS

Access to the exhibition is open to dogs from 9.30a.m. on Saturday and 8 a.m. on Sunday. Judgments will begin at 9.30a.m. on Sunday and may be interrupted for lunch.

LEAVING OF EXHIBITION

Dogs can leave the exhibition after the judging except for the dogs selected for the main ring. Dogs awarded first in the "young" class (male and female) must be present on Sunday to compete as the best dog in the show.

VETERINARY SERVICE

The veterinary service will be provided by one or several Veterinary Doctors who have all powers to decide on acceptance, refusal or return, both at the entrance and during the exhibition. The decision of the veterinary service is final. In cases of denial of access by the veterinary service, the amount of the commitment remains due to the organizing company.

DOG PRESENTATION

During the presentation of the dog in the ring, "double handling" is forbidden. No one outside the ring is allowed to call or excite the dog with any object, whistle or other gesticulation. The judge is responsible for enforcing this rule either by the ring steward or by the exhibition organizers. In case of non-compliance, he can disqualify the dog and record the reason in his judge's report.

CANCELLATION

In case of impossibility to open the exhibition for major reasons beyond the control of the organizers, the entry fees will not be fully reimbursed, as the Organizing Association will have to cover the organizational costs it has incurred.

REGISTRATIONS

Dogs must be the property of the exhibitor and can be presented by any person of the exhibitor's choice, except those subject to a dog event exclusion sanction. For judges, see judges' rules.

Will be refused:

- a) Registrations "on the spot" on the day of the exhibition, except for omissions or computer errors.
- b) Any modifications or registrations in other classes, occurring on the day of the show, except for the Affix (= kennel name) and Breeder Classes, or in case of transcription errors by the organization. The simultaneous engagement of a dog in several individual classes is prohibited. For the entries in Affix Class and Breeder Class, the entry fee is fixed by the organizer for at least 3 dogs entered which must first be registered in an individual class and have paid the amount. The exhibitor will print his certificate of registration via the Internet or will receive an acknowledgement of receipt as individual classes: "Intermediate", "Open", "Young", "Champion", "Puppy" and "Baby" and "Veteran". The groups "novice" and "senior" are also considered as individual registrations.

DOGS CAN BE REGISTERED IN THE FOLLOWING CLASSES

INTERMEDIATE CLASS (this class qualifies for the award of a C.A.C.S): For dogs aged 15 to -24 months.

OPEN CLASS (this class qualifies for the award of a C.A.C.S): For dogs aged 15 months minimum.

MINOR BABY GROUP: -4 months and up to date with the recommended vaccinations. The judge simply formulates an appreciation on the dog (in descending order: Very Promising - Promising - Quite Promising - Disqualified - Can not be judged).

BABY CLASS: From 4 to -6 months and up to date with the recommended vaccinations. The judge simply formulates an appreciation on the dog (in descending order: Very Promising - Promising - Quite Promising - Disqualified - Can not be judged).

PUPPY CLASS: From 6 to -9 months and up to date with the recommended vaccinations. The judge simply formulates an appreciation on the dog (in descending order: Very Promising - Promising - Quite Promising - Disqualified - Can not be judged).

NOVICE GROUP: From 9 to -12 months and up to date with the recommended vaccinations. The judge simply formulates an appreciation on the dog (in descending order: Very Promising - Promising - Quite Promising - Disqualified - Can not be judged).

JUNIOR CLAS: For all dogs aged 9 to -18 months. This class does not qualify for the award of C.A.C.S.

CHAMPION CLASS: Reserved exclusively for dogs declared National Champions of FCI Member Countries - and International Champions of FCI (specify date of homologation) aged 15 months minimum. The title of Champion must be homologated at the latest on the date fixed for the closing of the exhibition registration. This class does not qualify for the award of C.A.C.S.

SENIOR GROUP: Possible from 6 years and under 8 years. This class gives the right to the attribution of a qualifier and a classification but does not qualify for the award of C.A.C.S. nor to the "best of breed".

VETERAN CLASS: Possible from 8 years. This class gives the right to the attribution of a qualifier and a classification but does not qualify for the award of C.A.C.S. All veterans will be introduced in the main ring.

BREEDER CLASS: « Award Raymond TRIQUET » (Class can be constituted spontaneously, "on the spot"). This class includes 3 to 5 dogs without distinction of sex, already engaged in an individual class, born by the same breeder, but which can belong to several different exhibitors. The classification bases on the homogeneity of the type.

PROGENY CLASS: « BARES CUP » (Class can be constituted spontaneously, "on the spot"). This class includes 1 breeding dog (male or female) presented with 3 to 5 of his descendants in the 1st degree, which may have been born by different breeders and may belong to several different exhibitors. The classification bases on the homogeneity of the type.

REGISTRATION PAYMENT

Registration fees are to be paid in the same time of registration.

REGISTRATION CLOSING

The closing date for registration is fixed by the organizers. Any material registration made after the date fixed by the organizers (date of reception) will be refused and reimbursed under deduction of a sum of 10% for secretarial expenses.

REFUSALS OR EXCLUSIONS

1. Of engagements:
The organizing association reserves the right to refuse any engagements that it believes it should not admit, without specifying the reason, and to reimburse them even after having accepted them.
2. Of dogs at their entrance or during the exhibition:
 - a) those refused by the Veterinary Service,
 - b) those which would have been substituted for the dogs really engaged,
In both cases the registration fees will not be reimbursed.
 - c) Those not engaged by the exhibitor whose entry into the exhibition grounds is strictly prohibited.
 - d) Those whose engagement "on the spot" would be required.

JUDGEMENTS

Judges act alone under their personal responsibility. They can be assisted in their ring by a secretary, an assessor, a ring steward and, if necessary, an interpreter (tasks which can under no circumstances be performed by a qualified or trainee judge or a confirmation-expert of the breed in question). If a judge defaults he can be replaced by any other qualified judge or trainee for the same breed. A second judge will be appointed if the number of engagements exceeds 80 dogs including confirmations. Judgments are final and without appeal as soon as they are pronounced. Shy or aggressive dogs will not be judged. The dogs absent at the time of the judgment will not be classified, but the judge has the faculty to examine them, to assign them an official qualifier without classifying them.

QUALIFIERS

The judges will award, according to the value of the dog, one of the qualifying levels which are defined as follows:

EXCELLENT – should only be awarded to a dog very close to the ideal standard of the breed, presented in perfect condition, giving a harmonious overall impression and presenting a balanced temperament, having "class" and a brilliant appearance. The superiority of its qualities with respect to the breed will make it possible to ignore some small imperfections but it will possess the typical characteristics of its sex.

VERY GOOD – will be awarded only to a perfectly typed dog, balanced in its proportions and in correct condition. It will be tolerated some venial defects, but not morphological. This award should only be applied to a dog of quality.

GOOD – must be awarded to a dog possessing the main features of the breed however showing faults, provided that these are not concealed.

SUFFICIENT – must be awarded to a dog which does not correspond adequately to its breed, without possessing the generally accepted characteristics or to a dog not in optimal condition.

DISQUALIFIED – must be awarded to a dog which does not correspond to the type required by the breed standard, showing eliminating faults for morphological or behavioral reasons. The reason why he receives this qualifier must be mentioned in the judge's report.

Dogs not eligible for any of the above qualifiers will not be allowed to remain in the ring and will be given the following qualifier:

CAN'T BE JUDGED – This qualifier is attributed to a dog whose attitude on the ring makes any appreciation of movement and allures impossible. It also applies to a dog that refuses to be examined by the judge, making it impossible to evaluate the teeth, anatomy and structure, tail or testicles.

Dogs on which the judge detects traces of operations or treatments intended to deceive him are also concerned. This qualifier is also valid when the judge has strong reasons to believe that operations have been performed to correct the original condition of the dog or its characteristics (eyelid, ear, tail).

The reason why a dog receives this qualifier must be mentioned in the judge's report.

The 1st prize can only be awarded to a dog that has obtained at least the VERY GOOD qualification (qualified GOOD or QUITE GOOD dogs will not be eligible for a classification).

C.A.C.S.

The C.A.C.S. can only be awarded to a dog classified 1st EXCELLENT in "Intermediate" or "Open" class, provided it is of exceptional merit. This award does not automatically accompany the first place. The judges make C.A.C.S. proposals based on the absolute merits of the dogs without having to check whether they meet the age and the requirements of a recognized Book of Origin. It is the responsibility of the SCC to ensure that dogs meet the necessary conditions for C.A.C.S. certification.

If the dog which has been classified 2nd is of equivalent quality to the one having obtained the C.A.C.S., he can obtain the R.C.A.C.S.

The R.C.A.C.S. can be converted into C.A.C.S. if the dog proposed for the C.A.C.S.:

- is not eligible to receive the homologation of this award due to age or origin;
 - has already the title of National Champion of Standard Conformity.
- C.A.C.S. titles are valid only after having been certified by the SCC.

CLUB CHAMPION

Dogs of S.A.D.B. members who meet the following conditions are allowed to compete for the Club Champion title:

- Be registered in the "intermediate", "open" or "champion" class
- Be awarded "excellent" at the "Nationale d'Élevage" (NE) of the year;
- Have obtained the qualifier "excellent" (at the latest on the Saturday of the NE) **in both T.A.N. tests;**
- Have obtained (at the latest on the Saturday of the NE) an "A" or "B" result on the reading report of the examination for hip dysplasia;
- Provide (at the latest on the Saturday of the NE) the official reading report of the elbows radiograph;
- Have a full completed pedigree;
- Have carried out the HFH-B screening test attesting that the subject is not a carrier of the mutant gene of plantar hyperkeratosis;
- Be S.A.D.B. member.

RECLAMATIONS

All claims based on these regulations, with the exception of those

concerning judgements, which are without appeal, must be submitted in writing within one hour of the incident giving rise to them and must be accompanied by a deposit equivalent to three times the price for the engagement of the first dog at the event. This deposit shall remain the property of the organizing company if, after examination of the complaints, they are recognized as unfounded by the competent authorities.

SANCTIONS

The following exhibitors may be temporarily or permanently excluded from exhibitions and competitions organized by the SADB or by the Société Centrale Canine, with possible extension to events organized by affiliated associations:

- Those who have made a false statement;
- Those who have subjected their dog to any operation likely to mislead the quality of it;
- Those who, by their language, their writings, their actions, would compromise the success of the exhibition or would damage the prestige of judges, members of the organizing society or veterinarians on duty;
- Those who have introduced an unengaged dog or replaced an engaged dog with another.

Sanctions shall be imposed in accordance with Articles 30 to 36 of the Internal Regulations of the Société Centrale Canine.

CONFIRMATION

In order to be considered, the request will require that the documents related to the confirmation be filed with the ring secretariat before the dog examination.

The judges must refuse any confirmation whose application form has not been correctly completed and signed by the owner and accompanied by the birth certificate and identification card of the dog to be confirmed. In case of any doubt, the identification card shall prevail.

RABIES PROPHYLAXIS

Exhibitors must comply with the regulations in force on the date of the exhibition.

NOTICE TO EXHIBITORS RESIDING ABROAD

The entry into France of foreign dogs is subject to compliance with national regulations in force on the date of the exhibition.

Obligations: For dogs coming from abroad, the valid anti-rabies vaccination certificate mentioning the dog's identification number will be required at the entrance of the show.

By registering your dog you accept de facto the right for the S.A.D.B. to the photographic image.

Junior handling :

open to children between the ages of 7 and 14

The exhibited dog must be registered at the show. The child must present it statically and in movement. The jury will have to take into account the presentation of the dog, that of the child and the harmony of the couple. The child may be supervised by an adult person without contact with any contact between them.

BANQUET DE LA SADB
SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

RENDEZ VOUS A 19H30

AU RESTAURANT LE GRIGNOTIN A LEZINNES

ENTREE

Millefeuille de Tomate Mozzarella

PLAT

Suprême de Poulet Jaune Forestier

DESSERT

Crème Caramel

34€ par personne

*Boissons offertes par la SADB
(1 Apéritif, 1 verre de vin blanc, 1 verre de vin rouge, eau plate et gazeuse)*

DEJEUNERS DES SAMEDI ET DIMANCHE

Restauration sur le site de l'exposition assurée par le Comité des Fêtes de Lézennes

SADB DINNER
SATURDAY, SEPTEMBER 7TH, 2024

RENDEZ VOUS AT 19H30

RESTAURANT LE GRIGNOTIN IN LEZINNES

STARTER

Tomato-Mozzarella Millefeuille

MAIN COURSE

Yellow Chicken Supreme with forest sauce

DESSERT

Caramel Cream

34€ per person

Drinks offered by SADB

(1 Aperitif, 1 white wine glass, 1 red wine glass, mineral and sparkling water)

SATURDAY AND SUNDAY LUNCHES

Catering on site